



FORMATION CONTINUE 2023

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

DROIT DE LA SANTE

L'EXPERTISE MEDICALE

Jeudi 12 octobre

De 14h00 à 17h00

En présentiel à l'EDASOP, 35C Bd des Récollets, Toulouse

En visio via zoom

Serge BISMUTH

Médecine générale – Gériatrie – Soins Palliatifs

Expert près la Cour d'Appel de Toulouse

Responsable du Groupe santé à la Compagnie des experts

Vice-Président de la Compagnie des experts

80€ la séance

60€ / - 2 ans

Objectifs : L'expertise médicale présente des spécificités liées au code de déontologie et au secret médical qui s'imposent aux médecins.
Après avoir rappelé les règles et devoirs du médecin expert en lien avec ces spécificités, le rapport d'expertise sera traité avec l'étude des outils permettant d'évaluer les 27 postes de préjudice de la mission type (nomenclature dite « Dinthillac »).

Pré requis : Être avocat.

Programme :

- De l'acceptation de la mission par l'expert à la rédaction du rapport définitif
- Étude pratique des postes de préjudice de la nomenclature Dinthillac (préjudices patrimoniaux et extra patrimoniaux temporaires avant consolidation et préjudices permanents)
- Les préjudices extrapatrimoniaux évolutifs (hors consolidation) et les préjudices subis par « la victime indirecte »

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis après la formation.
Enquête de satisfaction de la formation.
Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)